



Information concernant la vaccination contre la maladie hémorragique virale du lapin (forme classique et Variant 2)



- Les lapereaux qui sont vaccinés au 28^e jour après naissance doivent recevoir un rappel après la dixième semaine. Ce schéma de vaccination garantit la protection la plus sûre.
- Dès la 10^e semaine une vaccination suffit.
- Etant donné que le vaccin n'est sur le marché que depuis 2015, les modalités des rappels ultérieurs n'ont pas encore proposées de manière définitive.